Le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

Le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces asbl (CECP) est reconnu comme organe de représentation et de coordination des pouvoirs publics subventionnés organisant des écoles fondamentales, maternelles et primaires, ordinaires et spécialisées, des écoles secondaires spécialisées et des écoles d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR).

Il a pour objet d'aider les communes, agissant en qualité de pouvoirs organisateurs, à remplir leur mission d'éducation et d'enseignement, telle qu'elle leur est confiée par l'article 24 de la Constitution et l'article 22 des lois coordonnées sur l'enseignement primaire.

Il est le porte-parole du réseau officiel subventionné dont il assume la défense et la promotion, par tout moyen jugé adéquat et notamment :

- L'aide sous forme de conseils et de consultations ;
- La représentation du réseau, sa participation aux concertations ministérielles, aux projets initiés par le Gouvernement auxquels il est invité, aux négociations sectorielles ;
- Les interventions auprès d'autorités publiques ou d'instances privées ;
- La création de groupes de travail ou de commissions sur le plan local, provincial ou communautaire ;
- L'organisation de recherches ou d'enquêtes ;
- L'animation pédagogique, via une équipe de conseillers au soutien et à l'accompagnement ;
- L'organisation de la formation professionnelle continue ;
- La publication de ressources juridiques, institutionnelles et pédagogiques ;
- L'information via des bulletins d'information ou tout support de communication ;
- L'accompagnement des pouvoirs organisateurs et des écoles dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement et dans le suivi à apporter ;
- L'accompagnement et suivi des dossiers en lien avec les bâtiments scolaires ;
- etc.

Dans ce cadre, il offre aux communes :

- **Un appui juridique**

  Il s'agit de conseiller et d'accompagner les communes en matière de réglementation scolaire (statuts des membres du personnel, organisation des écoles, etc.)

  juristes@cecp.be

- **Un support institutionnel**

  Il s'agit d'informer et d'accompagner les communes sur les mesures phares des réformes du système scolaire et sur les dossiers relatifs aux bâtiments scolaires (Pacte pour un Enseignement d'excellence, réformes, relation avec les PO, financement des bâtiments scolaires, etc.)

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

institutionnel@cecp.be – batiments@cecp.be

- **Des formations**

  Il s'agit d'assurer l'organisation de la formation professionnelle continue des équipes éducatives et pluridisciplinaires, ainsi que la formation initiale des directions (catalogues de formations, formations répondant à des besoins collectifs et personnalisés, formation initiale des directions) et des coordonnateurs de pôles territoriaux.

  creos.formation@cecp.be

- **Un accompagnement pédagogique**

  Il s'agit d'assurer l'accompagnement pédagogique individuel et collectif des équipes éducatives dans l'enseignement ordinaire et spécialisé (et des équipes des pôles territoriaux) que ce soit concernant le pilotage (plan de pilotage/contrat d'objectifs), l'accompagnement aux outils et formations (accompagnement aux programmes, accompagnements post-formation, accompagnement ECA/PECA, accompagnement technopédagogique) ou encore le coaching des directions.

  csa@cecp.be

- **Des ressources pédagogiques**

  Il s'agit d'une part de fournir aux PO et aux équipes éducatives les projets éducatif et pédagogique du réseau. D'autre part, il s'agit de fournir aux équipes éducatives les outils en lien avec les référentiels du tronc commun et le projet pédagogique du CECP (dont notamment les programmes d'études, des outils de planification et des outils complémentaires aux formations).

  ressources-pedagogiques@cecp.be

- **Un soutien en matière d'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit**

  Pour les communes organisant ce niveau d'enseignement, il s'agit entre autres de les soutenir en matière de réglementation, d'organisation des établissements et de fournir aux équipes les programmes de cours de référence, ainsi que d'organiser la formation de leurs membres du personnel (catalogues de formations, formation initiale des directions et directions adjointes, etc.).

  esahr@cecp.be

- **Un outil numérique : CREOS**

  Dans le but de doter les communes d'un outil numérique de gestion scolaire et extrascolaire, le CECP a développé pour l'ensemble de ses membres une plateforme informatique dédiée à la gestion scolaire et extra-scolaire normée CREOS.

  Les principales fonctionnalités de la plateforme mise à disposition sont les suivantes :

  - Gestion scolaire : Ce module facilite grandement la gestion quotidienne de l'école en prenant en charge les signalétiques enseignants/élèves/personnes responsables, la

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

génération des annexes et documents officiels ainsi que l'envoi des informations automatisés via SIEL et GEDI (applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;

- Gestion des formations : Ce module facilite l'inscription des directions et enseignants aux diverses formations et permet la consultation aisée des attestations de participation ;
- Ressources pédagogiques et ressources juridico-institutionnelles : Ces deux modules offrent de nombreuses ressources pédagogiques aux enseignants ou juridico-institutionnelles aux directions et PO ;
- Gestion des enquêtes miroir : Ce module facilite l'envoi et l'analyse des données liées aux enquêtes miroir envoyées aux enseignants, élèves et parents ;
- Gestion de l'extra-scolaire et des activités : Ce module permet une gestion intégrée dans CREOS des garderies, des repas et des activités diverses tout en proposant un portail parents permettant, si l'école le souhaite, de travailler avec des portefeuilles numériques pour faciliter la gestion comptable.

creos@cecp.be – creos.extrascolaire@cecp.be